

Immobilier neuf : la RT 2020 est en vue



En France, le parc immobilier et la construction constituent le premier consommateur d'énergie. Fortes de ce constat, les autorités travaillent activement, depuis des années, à l'amélioration des performances énergétiques et à la réduction des consommations. Dans la lignée de cette volonté, la RT 2020 remplacera la RT 2012 le 1er janvier 2020. Zoom sur cette information immobilière qui va considérablement changer la donne du logement.

La RT 2020 : explications

RT 2020 signifie Réglementation thermique 2020. Il s'agit de la norme qui entrera en vigueur le 1er janvier 2020 pour définir la limite autorisée de consommation énergétique de l'immobilier neuf. Elle impacte principalement le chauffage, la ventilation, l'éclairage, la climatisation et l'eau chaude sanitaire. Elle interviendra en lieu et place de la [RT 2012](#), généralisée à toutes les constructions neuves depuis le 1er janvier 2013. Cette dernière avait été élaborée à partir du label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

La RT 2020 ou la place aux bâtiments à énergie positive

Si la RT 2012 est l'équivalent en termes de consommation du BBC, la RT 2020 sera celui du BEPOS ou bâtiments à énergie positive. Pour faire simple, les constructions neuves devront donc produire plus d'énergie qu'elles n'en consomment pour fonctionner.

Le label Bepos-effinergie 2013 a déjà été mis en place par l'association Effinergie. Il prépare la généralisation de la RT 2020 dans quelques années. Le test de ce label permettra des retours d'expériences recueillis par l'observatoire BBC en vue d'améliorations éventuelles.

RT 2020 et comportement éco-responsable

La RT 2020 intègre les habitants comme des parties prenantes de la réussite du projet. Le bâtiment à énergie positive appelle en effet les résidents à adopter un comportement éco-responsable. Des installations novatrices en matière

d'économie d'énergie sont fournies, à chacun d'en faire bon usage et d'en maximiser les bénéfices. La RT 2020 donne des clés pour devenir acteur de sa propre consommation.

Prise en compte de l'empreinte environnementale

Alors que la RT 2012 s'intéresse surtout aux aspects thermiques et phoniques du logement, la RT 2020 ajoute deux autres orientations. Celle de la production d'énergie et de la prise en compte de l'empreinte environnementale. Les matériaux utilisés sont au cœur des préoccupations tout comme la fabrication des différents équipements utilisés. Les acteurs du bâtiment seront ainsi invités à faire usage de matériaux écologiques comme le bois ou l'ouate de cellulose. Le bien-être des habitants est également un objectif majeur de la RT 2020. L'isolation phonique et la qualité de l'air intérieur sont plus largement prises en compte.

Les exigences de la RT 2020

Plus concrètement encore, un bâtiment construit sous le sceau de la RT 2012 devra respecter les limites suivantes :

- Une consommation de chauffage inférieure à 12kWh/m² et par an.
- Une consommation d'énergie primaire (eau chaude sanitaire, appareils électriques, chauffage, éclairage) sous la barre des 100kWh/m² et par an.
- Un bilan énergétique équilibré ou positif grâce à l'utilisation des énergies renouvelables (panneaux solaires, poêle à bois...)
- Une énergie produite auto-consommée.
- En cas de surplus d'énergie généré, cette dernière est distribuée dans le réseau local ou national.